

**Extrait du registre des délibérations du
conseil municipal de la commune de
LA BATHIE**

Séance du 24 juin 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la SAVOIE

Date de la convocation : 18 juin 2024 Date d'affichage : 18 juin 2024
Nombre de membres afférents au Conseil : 19 Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 6 Nombre de votants : 7
OBJET : Modification des horaires d'accueil de la mairie à compter du 1^{er} juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre lundi vingt-quatre juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Monique ROSSET-LANCHET, maire.

Présents : Mmes Joëlle BANDIERA, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON.
MM. Olivier JÉZÉQUEL, Frédéric MOLINAS, Pascal PESCHOT.

Absents : Mmes Stéphanie BOHN, Justine FECHOZ, Armelle MOLINAS (procuration à M. Frédéric MOLINAS), Élodie PIDDAT.
M. Anthony GIRARD.

Madame Joëlle BANDIERA a été élue secrétaire de séance.

Vu l'avis favorable du Comité social territorial (CST) en date du 11 juin 2024,

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de changement des horaires d'ouverture de l'accueil de la mairie à compter du 1^{er} juillet 2024. En effet, le changement des horaires d'ouverture de l'accueil est motivé par le constat d'une baisse de la fréquentation du public, principalement justifiée par l'utilisation des outils numériques mis à disposition des habitants.

Les nouveaux horaires proposés sont les suivants :

LUNDI	8H30-12H	fermé
MARDI	8H30-12H	fermé
MERCREDI	Fermé	
JEUDI	8H30-12H	fermé
VENDREDI	8H30-12H	13H30-17H
SAMEDI	Fermé	

Les modifications seront les suivantes :

- L'accueil sera fermé les lundis et mardis après-midi, pour permettre aux agents de travailler plus tranquillement sur leurs tâches respectives ;
- En dehors des plages en accès libres, il sera proposé aux habitants de pouvoir prendre rendez-vous avec le service concerné, afin de pouvoir satisfaire au mieux les habitants qui travaillent, tout en donnant aux services les moyens de s'organiser dans leurs missions.
- Le planning des agents prend en compte ces nouveaux horaires qui ne changent en rien le temps de travail de chacun d'entre eux.

Lors de sa réunion du 11 juin 2024, le Comité social territorial (CST) a émis un avis favorable à l'unanimité lequel a été porté à la connaissance de l'ensemble des agents en fonction dans la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les nouveaux horaires d'ouverture de l'accueil de la mairie, tels que définis précédemment, à compter du 1^{er} juillet 2024.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 7

VOTE POUR : 7

VOTE CONTRE : 0

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire
Monique ROSSET-LANCHET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20240624-D012-24-06-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2024

